

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 V.272 Vœu relatif à la répression du mouvement étudiant contre la loi relative à « l'orientation et la réussite des étudiants ».

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que 322 000 personnes étudient à Paris, ce qui en fait la première ville étudiante de France, et que 10 % des Parisien-ne-s sont étudiants ;

Considérant que la loi relative à « l'orientation et la réussite des étudiants » modifie en profondeur les modes d'accès à l'université en instituant de facto une sélection, en laissant les étudiants sans recours quand bien même les autorités académiques leur auraient proposé une filière ne figurant pas dans leurs choix ;

Considérant qu'il s'agit d'une remise en cause de fait du baccalauréat comme premier diplôme et grade universitaire garant de l'entrée à l'université dans la filière de son choix ;

Considérant que nombre d'étudiants et de personnels universitaires sont mobilisés contre cette loi, et demandent qu'à l'inverse d'une logique de sélection qui restreint l'accès à l'université, le Gouvernement s'engage à donner aux universités les moyens de garantir à toutes et à tous le droit de choisir son avenir et de mener les études de son choix ;

Considérant que plusieurs universités (Lyon 2, Rouen, Bordeaux Poitiers, Lille etc.), ont d'ores et déjà annoncé qu'elles ne mettraient pas en place les mesures de classement des candidatures prévues dans la loi ORE, parce que ces mesures sont tout simplement inapplicables ;

Considérant l'avis du Conseil Supérieur de l'Education (CSE) qui a majoritairement émis un avis défavorable sur la loi, et notamment dénoncé unanimement le dispositif Parcoursup ;

Considérant que, dans ce contexte, les mouvements de mobilisation dans les facs sont des mobilisations d'intérêt général, pacifiques, dont l'unique objectif est de permettre à toutes et tous de mener leurs études sans exclure personne, de préserver la possibilité pour toutes les personnes qui ont un baccalauréat d'accéder à l'université de son choix ;

Considérant que dans le cadre du mouvement étudiant contre la réforme, dans des dizaines de villes de France des assemblées générales ont souvent regroupé plus de 1.000 étudiants pour débattre et s'organiser, que les blocages de facs ont été souvent voté à de très grandes majorités, de manière démocratique et éclairée, comme un moyen d'interpeller l'opinion publique et le Gouvernement afin d'empêcher l'adoption de cette loi ;

Considérant que, pour imposer son projet de loi décrié par une grande partie de la communauté universitaire, le Gouvernement a décidé d'évacuer par la force nombre d'universités et lieux d'études où les étudiants étaient mobilisés pour informer sur le projet de loi, en débattre et organiser leur mobilisation ;

Considérant que l'occupation par les CRS et forces de l'ordre de lieux emblématiques comme le site de Tolbiac (Paris 1) empêche la tenue de débats et activités démocratiques, de conférences, et est bien plus problématique que ne l'était l'action des étudiant-e-s mobilisé-e-s pour l'intérêt général ;

Considérant la tradition universaliste de l'université française, lieu de débat, de confrontation d'idées, et non d'imposition par la force d'une politique contre laquelle la communauté universitaire est largement mobilisée ;

Considérant la volonté du Gouvernement de dénigrer les étudiants mobilisés, les qualifiant « d'agitateurs professionnels »,

Sur proposition de Danielle Simonnet,

Emet le vœu :

- que la Maire de Paris interpelle le Gouvernement pour qu'il renonce à imposer la loi ORE et engage au contraire une politique volontariste afin de donner les moyens à l'université d'accueillir toutes et tous les étudiant-e-s qui voudraient y accéder, sans mise en place de sélection ni du dispositif "Parcoursup".

- que la Maire de Paris interpelle le Gouvernement pour que cesse les décisions répressives, les évacuations et les occupations d'universités parisiennes par les forces de l'ordre, afin de garantir l'accès de toutes et tous aux lieux universitaires, et de rétablir la vocation démocratique de l'université française.